

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr. 50	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE		

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion française et les élections allemandes. Celles-ci constituent un heureux événement européen et vont permettre de travailler à fonder sérieusement la paix du monde.

L'opinion française s'est beaucoup intéressée aux élections allemandes. C'est que l'affaire est d'importance et que ses conséquences doivent retentir sur toute la politique européenne. Cette attention aux faits européens est un symptôme qu'il faut noter avec plaisir. Il se forme progressivement un état d'esprit européen. C'est un nouveau patriotisme qui naît. On plûtôt c'est le sentiment patriotique qui s'élargit peu à peu à la mesure des communaux qui nous sont créées par la transformation matérielle du monde. Car le monde change sous nous et autour de nous. Il agrandit nos « patries » et chaque individu prend conscience de cette extension formidable de son horizon. L'ensemble dont il fait partie s'étend beaucoup plus loin que sa commune, son département ou son pays. De bon ou de mauvais gré, nous devenons graduellement citoyens du monde. Nous nous sentons maintenant moins étrangers à ce qui se passe à Berlin que nos pères ne l'étaient autrefois à ce qui se passait dans la province voisine. Et nous aurions beau vouloir ignorer ces faits extérieurs, nous ne le pourrions pas. Car ils sauraient se rappeler à nous par les contre-coups directs qu'ils ont sur notre existence et notre personnalité. C'est pourquoi le nationalisme étroit de nos réactionnaires est à la fois bête et malfaisant.

Donc les élections d'outre-Rhin ont vivement intéressé nos compatriotes. Leurs résultats ont été accueillis en France avec une profonde satisfaction. Mis à part quelques réactionnaires enragés qui vont perdre un argument précieux et qui cachent mal leur dépit, tout le monde chez nous les considère comme un heureux événement.

Au pays du Kaiser, le militarisme est battu. Les nationalistes ne constituent plus en Allemagne qu'une impuissante minorité. L'esprit de revanche et de guerre qu'ils symbolisent est répudié. C'est à l'esprit de conciliation représenté par les républicains, les démocrates et les socialistes que le peuple allemand a donné son adhésion. L'Allemagne — ô miracle ! — devient en Europe un élément de concorde. Un foyer de paix s'allume à Berlin, où flambaient autrefois les forges guerrières.

Comme on pourrait croire que nous nous exagérions l'importance de cet événement, nous voulons reproduire ici l'appréciation qui en est faite par un journal dont l'esprit de calme et de pondération est bien connu. Interprétant les résultats d'ensemble, le Temps écrivait dans son Bulletin de l'étranger :

« La première constatation qui s'impose est que le peuple allemand a nettement voté à gauche, qu'il s'est prononcé catégoriquement pour la pratique d'une consolidation du régime républicain et d'une autre remarque à faire, c'est que le défaut des nationalistes, qui dépasse toutes les prévisions, s'accuse surtout dans les régions que l'on considérerait jusqu'ici comme étant de véritables fiefs de la réaction impérialiste. »

Notre confrère parisien fait ensuite ressortir les deux caractéristiques principales de ces élections : la victoire des socialistes, l'écrasement des nationalistes. Quelques chiffres permettent de mesurer l'étendue des pertes et des gains. Pour les apprécier à leurs véritables proportions, il faut d'abord savoir que le Reichstag ne comprendra en tout que 465 membres. Dans l'ancien Reichstag, les socialistes comptaient à peine 130 sièges. Ils en détient maintenant au moins 150 dans le prochain. Le parti nationaliste avait 108 députés au Reichstag d'hier. Il n'en aura plus que 72 au Reichstag de demain. A eux seuls, les socialistes ont ré-

ni plus de 9 millions de suffrages. Les nationalistes dépassent à peine 4 millions.

La victoire de la démocratie est donc aussi incontestable que la débâcle des impérialistes. Comme Le Temps le fait remarquer, nulle équivoque ne subsiste. Dans un sens et dans l'autre, il s'agit bien d'un « mouvement profond de l'opinion ». Et notre confrère interprète ainsi qu'il suit ce mouvement profond. Il écrit ceci :

« Les masses allemandes se sont « portées vers le socialisme parce qu'elles ont vu dans la social-démocratie la force la plus sûre pour « barrer la route à la réaction impérialiste et militariste dont le com- « te Westarp est le représentant le « plus actif. Ce qui se trouve désa- « voué par le scrutin du 20 mai, c'est « la résistance au régime instauré « par la Constitution de Weimar et « la résistance à la politique de Lo- « carno et de Genève. »

Ces élections vont avoir pour premier résultat la constitution d'un nouveau gouvernement nettement orienté vers la gauche, avec un programme franchement républicain et favorable à la collaboration internationale sur la base du traité de Loearno et dans le cadre de la Société des Nations.

Le sinistre Guillaume II a perdu tout espoir de restauration. Il est définitivement déchu. La Prusse même le répudie. Après la malédiction du monde, il vient de subir la condamnation de son peuple. Lui et sa honteuse famille sont à jamais exilés du pouvoir. La République est solidement fondée chez nos voisins. On va pouvoir travailler sérieusement à fonder la paix en Europe.

Et que voilà une heureuse confirmation au beau discours que M. Henry de Jouvenel prononçait dimanche devant les Anciens Combattants !

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LE POÈTE AMBULANT

Je trouve très touchante cette histoire : au quartier latin un jeune étudiant a fait composer à ses frais une plaquette de vers.

Jusqu'ici rien de très original. Mais les temps sont durs. L'impression d'une plaquette qui revenait jadis à quelques francs est ruineuse aujourd'hui pour la maigre bourse d'un étudiant.

Quant au public, il aime toujours la poésie, mais il achète rarement les volumes de vers. J'entends par public cette fameuse élite qui oscille entre les œuvres les plus abstraites et les romans d'aventures, et qui se désintéresse du reste...

Qu'a donc imaginé notre jeune étudiant ? Il s'est fait bravement le copolporteur de sa plaquette. Chaque matin il en réunit une vingtaine et il va les vendre... Mais à qui ?

L'intransigeant nous révèle qu'il a trouvé la clientèle la plus imprévue... Dans les chauffeurs de taxi... Edmond de Goncourt rapporte qu'il surprit un groom de restaurant nocturne plongé, entre deux courses, dans la lecture... de Tertulien !

Aujourd'hui les chauffeurs de taxi sont à peu près les seuls citoyens qui, grâce au stationnement, peuvent disposer de quelques loisirs. On en voit qui, installés révérencieusement sur leur siège dégingendré des romans mouvementés ou des philosophes difficiles. Ils lisent, c'est un fait. Et ils achètent, affirme notre confrère, la plaquette de l'étudiant...

Je souhaite bien vivement que celui-ci ait beaucoup de talent et que l'on parle plus tard de ces peintres qui placèrent leurs premiers travaux à la terrasse des cafés. Cela serait une excellente leçon donnée à ces poètes de salon, plus favorisés par la fortune et qui envoient des exemplaires de luxe dédiés à de belles dames qui s'occupent surtout de leurs robes et à de beaux messieurs qui s'occupent surtout de tennis.

Ce poète cherche des mécènes bien modestes et il les trouve, ce qui est très beau. Ces partisans-là lui resteront fidèles... Et il lui arrivera peut-être plus tard l'aventure qui échut à l'un de ses confrères qui vit un chauffeur refuser le prix de sa course sous prétexte qu'il était trop fier d'avoir pu véhiculer un grand homme...

Malheureusement c'était une blague organisée par quelques camarades facétieux qui avaient payé et d'ailleurs stylé par avance le chauffeur ! [De l'Information].

Henri DUVERNOIS.

Informations

En l'honneur de M. Poincaré

On lit dans le « Journal » : « Un grand nombre d'élus de la nouvelle Chambre ont manifesté, dans des conversations privées, de proposer, dès l'ouverture des débats de la nouvelle Assemblée, une motion proclamant que le président Poincaré et le ministre d'Union nationale ont bien mérité de la patrie. »

« Cette idée sera concrétisée le 1^{er} juin par le dépôt d'une motion signée par un grand nombre de députés. »

Les assurances sociales

Le premier des organismes destinés à assurer le fonctionnement des assurances sociales vient d'être créé. C'est par des agriculteurs qu'il a été mis sur pied.

L'Union des agriculteurs du Centre-Est vient, en effet, lors de son Congrès à Besançon, de décider la création d'une Caisse régionale mutuelle d'assurances sociales, réunissant neuf caisses locales récemment constituées.

Les élections allemandes

Les socialistes avaient réuni le 4 mai 1924, 6 millions 14.380 voix, le 7 décembre 7 millions 889.058 ; le 20 mai 1928, 9 millions 114.138.

En regard, les nationalistes, qui avaient eu le 4 mai 5 millions 778.313 voix et étaient montés le 7 décembre à 6 millions 205.331, sont retombés à 4 millions 359.586 voix. Ils ne représentent plus même aujourd'hui la moitié des effectifs de la Social-Démocratie.

Le futur Gouvernement

On déclare que la démission du cabinet Marx n'est plus qu'une question de forme. Il est douteux que M. Marx soit appelé à former le prochain cabinet, les socialistes ayant déclaré qu'après leur victoire ils avaient le droit de prendre la direction des affaires.

Le statut de Tanger

Une réunion d'experts de la Commission du statut de Tanger a eu lieu au ministère des affaires étrangères. M. Valverde, directeur des affaires financières au haut commissariat espagnol du Maroc, est parti pour Paris après avoir reçu des instructions du gouvernement afin de collaborer avec les membres de la délégation espagnole de la conférence de Tanger.

La guerre « hors la loi »

On mande de Washington au « Times » : « On ne semble pas admettre à Washington la nécessité d'ajouter au texte du traité qu'en cas de violation du pacte par l'un des signataires, les autres seraient déchargés de leurs obligations envers lui. Néanmoins, la question sera examinée avec soin. Il est très peu probable que les Etats-Unis acceptent l'inclusion de l'article 4 du projet français dans le texte du traité. »

Une île flottante

On apprend de New-York que la première des sept îles flottantes qui doivent être ancrées sur l'Atlantique en vue de faciliter la traversée aérienne de l'Océan, a été mise en construction il y a quelques jours. Aussitôt construite, cette île flottante sera amenée en pleine mer et des essais de départ et d'atterrissage d'avions auront lieu aussitôt.

TIRAGES FINANCIERS

Communales 1912

Le numéro 345.226 gagne 100.000 fr. Le numéro 1.409.015 gagne 10.000 fr. Douze numéros gagnent chacun 1.000 francs. Cent numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

En Grèce

Le cabinet Zaïmis a démissionné. Les journaux grecs disent que la situation évolue vers la formation du cabinet Venizelos qui ferait procéder aux élections au mois de juillet. M. Venizelos expliquerait son attitude à l'opinion publique dans des discours qu'il prononcerait à Athènes, à Patras et à Salonique.

M. Tsaldaris a déclaré que le parti populaire réagirait contre toute solution contraire aux principes du parlementarisme et prendrait part aux élections.

Les événements de Chine

Les aviateurs japonais annoncent par T. S. F. que les troupes de Tchong Kai Shek traversent le Fleuve Jaune et se dirigent vers le Nord en évitant Tsi Nan Fou.

Une bataille désespérée et peut-être définitive va se livrer sur la ligne de Machang à Pao Ting Fou. Le général Tchong Tso Lin, considérant les conditions japonaises comme humiliantes ne veut pas se retirer en Manchourie avant d'avoir fait un dernier effort pour arrêter l'avance des Sudistes.

EN PEU DE MOTS...

— Mrs Huddleston, de Chicago, a battu tous les records d'endurance à la nage. Elle est restée dans l'eau durant 50 heures 15 minutes 5 secondes.

— Le docteur Alvaro Alvin, éminent radiologue, est décédé à Paris, martyr de la science. Il avait été amputé des deux mains.

— Le nommé Dedieu qui assassina deux personnes dans l'Ariège, a été condamné à la peine de mort par la Cour d'assises siégeant à Foix.

— Une forte secousse sismique s'est produite à Tokio ; mais on ne signale aucune victime.

— Le général Luis Mena, chef révolutionnaire, ancien président de la guerre, président effectif du Nicaragua a été assassiné.

— Il a gelé lundi dans l'île de Ré, ce qui est très rare. Il a neigé dans les plaines du Roussillon.

— M. Delsol, président du Conseil municipal de Paris, s'est rendu à la Haye.

NOS ÉCHOS

Comme ils les font !...

On vote beaucoup en ce moment de par le monde. Hier, entre autres, c'était la France ; demain, ce sera l'Allemagne.

La période électorale bat son plein actuellement dans le Reich, mais elle s'annonce jusqu'au bout fort calme. D'ailleurs, les réunions des candidats allemands se différencient quelque peu des nôtres.

Elles se tiennent presque toujours dans une brasserie. L'impétrant député invite quelques-uns de ses électeurs à venir en sa compagnie des chopes de bière nombreuses et bien tirées.

On boit, on écoute l'orateur exposer son programme ; on boit, on rebloit, les coudes appuyés sur les tables de marbre.

Et si, par mégarde, d'autres électeurs arrivent au beau milieu du discours, ils n'entrent pas dans la salle, pour ne pas interrompre le candidat, et surtout pour ne pas faire de bruit.

N'est-on pas en Allemagne, dans le pays de l'ordre ?

Mais voici que l'orateur a achevé de dévider son programme, article par article.

On ne l'a pas interrompu ; on ne lui a posé aucune question.

On dirait qu'on vient d'assister à une leçon donnée par un maître à ses élèves. On lève une dernière fois sa chape. Et l'on s'en va.

Il n'y a ni applaudissements, ni protestations.

Grandes dames.

Il faut emprunter cette anecdote au Mercure de France, car elle est charmante.

Ceci se passait en 1887.

Taine, ayant mal parlé de Napoéon, la princesse Mathilde en fut fort colérée et alla porter sa carte chez l'écrivain avec un P. P. C. crayonné d'une main irritée.

— Je ne puis, avait dit la princesse à ses amis, laisser parler ainsi d'un homme sans que je serais peut-être marchand d'oranges sur le port, à Ajaccio...

Taine s'était montré fort affligé et, causant avec Renan de cette rupture, il s'était laissé aller à dire :

— Je ne me consolerais jamais d'avoir perdu une amitié si ancienne pour un livre.

— Mon ami, répondit Renan, afin d'avoir le droit de dire librement ma pensée, je me suis brouillé, moi, avec une bien plus grande dame que la princesse Mathilde.

— Avec qui donc ?

— L'Église !

LES ANNALES QUERCYNOISES

LES ÉLECTIONS SOUS LE 1^{er} EMPIRE

En dépit du maintien d'une partie des institutions politiques créées par la Révolution, ce fut un véritable pouvoir absolu qu'exerça Bonaparte, de 1800 à 1814, d'abord comme Premier Consul, ensuite comme Empereur.

D'après la Constitution de l'an VIII (20 décembre 1799) tous les citoyens âgés de 21 ans, non domestiques et domiciliés depuis un an, étaient électeurs ; mais tous les électeurs d'un même arrondissement devaient « se réduire eux-mêmes au dixième de leur nombre » pour former la liste d'arrondissement ; à leur tour, les citoyens portés sur les listes d'arrondissement devaient se réduire au dixième pour former la liste départementale, sur laquelle devaient être pris les fonctionnaires du département, et, enfin, toutes les listes départementales, réduites elles-mêmes au dixième, donnaient la liste nationale, sur laquelle étaient choisis « les fonctionnaires nationaux » : députés, tribuns, etc.

L'établissement de ces listes fut extrêmement laborieux, celui des notabilités communales surtout, « vrai purgatoire des sous-préfets », suivant l'administrateur de l'arrondissement de Figeac, qui expliquait un peu plus tard : « les trois-quarts des maires savent à peine lire ; j'ai beau leur donner les explications les plus détaillées, verbalement et par écrit, j'en suis pour ma peine ; ils ne sont pas plus savants et je n'ai pas de meilleurs résultats ».

Le nombre des notables communaux fut fixé à neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze, ce qui donnait neuf cent vingt-neuf notables départementaux et quatre-vingt-treize notables nationaux.

Cependant ce système de « notabilités » ne devait pas être mis en pratique ; déclaré « absurde » par Bonaparte, il fut supprimé par le Sénatus-Consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802) et remplacé par l'institution des « Collèges » électoraux.

Tous les citoyens domiciliés dans un même canton devaient se réunir pour désigner les membres du Collège d'arrondissement, sans aucune condition de cens, et les membres du Collège du département à prendre exclusivement sur la liste des six-cents imposés du département.

Mais ces Collèges électoraux, auxquels furent adjoints un certain nombre de fonctionnaires, et, plus tard, les membres de la Légion d'honneur, ne reçurent aucun pouvoir politique réel ; leur rôle devait se borner à désigner pour chaque « place » vacan-

te, deux candidats entre lesquels le Gouvernement se réservait de « nommer » le titulaire définitif.

En réalité, le système électif, si cher aux hommes de la Révolution, se trouvait à peu près aboli.

Le pays ne s'en inquiéta guère ; il en était venu, suivant l'expression d'un ancien administrateur du district de Montauban, à désirer « que le Gouvernement nomme lui-même à toutes les places », devant, en procédant ainsi, « faire meilleure besogne que tous les directeurs de scrutins, en général, vendus aux intrigants des deux partis ».

Lorsque, par voie de plébiscite, la Constitution de l'an VIII fut soumise « à la ratification du peuple français », le département du Lot fournit 25.550 oui. A considérer le chiffre des électeurs : environ 92 mille, c'était peu. Mais la confiance en Bonaparte n'avait pas encore pénétré partout, et il semble bien que les « exagérés » de naguère se montrèrent les plus enthousiastes, les plus persuadés peut-être, avec les derniers administrateurs du département, qu'« un grand pas venait de se faire vers la stabilité des institutions républicaines », les autres, désirant, par un zèle indiscret « attirer l'attention de l'idole pouvant donner une place ».

Le plébiscite sur le Consulat à Vie de l'an X (août 1802) recueillit beaucoup plus de suffrages : 50.253 dont 18.418 exprimant le désir de voir Bonaparte désigner son successeur. On était alors au lendemain de la signature du Concordat et de la Paix d'Amiens, double espoir de paix au dedans et au dehors ; par son vote presque unanime, le pays manifestait sa reconnaissance à celui dont les actes lui faisaient entrevoir, après tant d'orages, une ère de calme et de prospérité.

En juin 1804, nouveau plébiscite sur l'établissement de l'Empire et « l'hérédité impériale ». Cette consultation populaire donna chez nous, 39.783 oui contre 6 non (dans l'arrondissement de Cahors, les cinq autres dans l'arrondissement de Gourdon). Il ne faut pas s'étonner outre mesure de ce nombre inflime d'opposants ; comme les votes étaient inscrits sur des registres, il fallait un certain courage pour se déclarer aussi nettement adversaire du Gouvernement ; les républicains non « absorbés » par le nouveau régime et les monarchistes déçus dans leur folle espérance de voir Bonaparte rétablir les Bourbons se réfugièrent dans l'abstention.

(A suivre) L. SAINT-MARTY.

Noble candeur...

Il y a eu le 8 mai dernier cinquante ans que le Doyen Sivain est entré à la Comédie-Française.

Le Doyen est devenu bien solennel. Il pontifie un peu trop selon les uns, pas assez selon les autres.

De son passage à La Flèche, M. Sivain a gardé le goût de la terminologie militaire : il est heureux quand on peut dire qu'il est le « maréchal » des comédiens français. Sa « candeur » est d'autre part prodigieuse... Il y a quelque temps, M. Pierre Frondaie, le célèbre auteur, fut obligé de bon matin de se rendre à la gare d'Austerlitz, quérir au saut du train une sienne parente.

Arrivé sur le quai, au moment où le train stoppe, l'auteur de l'Homme à l'Hispano se met en quête de sa parente... Quand tout à coup, émerge d'un wagon le Doyen.

— Eh bien ! s'écrie-t-il, en voyant Pierre Frondaie, ça c'est gentil d'être venu au devant de moi !... Hein ! Quel succès j'ai eu en Espagne...

Du coup, M. Pierre Frondaie en rata sa parente.

Pays charmant.

La femme de César ne devait pas être soupçonnée. Celle du dictateur ne devrait pas ne pas être photographiée ?

Le général Primo de Rivera doit convoquer sous peu en justes noces avec une jolie Madrilène... un peu marquée par l'injure du temps.

Certains journaux espagnols avaient cru devoir reproduire quelques photographies où ils représentaient avec la

meilleure bonne foi du monde la future épouse du dictateur.

La belle s'en est offensée. Elle a trouvé qu'on lui faisait les chevilles trop grosses !

Et aussitôt le général Primo de Rivera de sévir.

Il y a désormais pour tous les clichés de la belle Madrilène une censure préventive, où sont calibrées et remises au point les chevilles de la dame.

Après la Chine, l'Espagne est un pays charmant.

Lotissements.

Le livre que le P. Lhande a publié l'an dernier sur la banlieue de Paris a jeté la consternation parmi les lotisseurs. Telle localité passe maintenant pour un coupe-gorge et ne trouve plus d'immigrant dans la bourgeoisie.

L'un des lotisseurs vient d'avoir une idée de génie. Il est allé trouver Mgr Crépin à l'Archevêché.

— Voulez-vous du terrain, lui dit-il, pour bâtir une église ?

— Oui, mais...

— Je vous offre le terrain.

— Oui, mais...

— Je vous construis l'église.

— ? ? ?

— Comprenez-moi bien : je récupère au centuple ; l'église une fois construite, les terrains passe maintenant devant enfin, comme des petits pains.

Mgr Crépin n'a pas voulu savoir s'il avait affaire à un Juif ; il a décidé d'accepter église et terrain.

Les voies de la Providence sont parfois obliques.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Les Victimes de la Guerre

Congrès Régional DES ANCIENS COMBATTANTS

Plus de mille délégués assistaient au Congrès régional des Mutilés et Victimes de la Guerre dont l'Assemblée Générale se tenait dimanche dans la grande salle du Palais des Fêtes de Cahors. Elle avait lieu sous la présidence de M. de Jouvenel et de M. de Monzie. Le Préfet du Lot, M. Castanet, y assistait ainsi que M. le docteur Patoux et M. Vialat, l'un et l'autre délégués pour y représenter le Comité de l'Union Fédérale.

La présidence effective de la séance et du banquet qui suivit était exercée par M. Troupel, président de la Fédération départementale du Lot, organisatrice du Congrès. Nous avons plaisir à exprimer ici le sentiment général des Congressistes et celui des membres de la Fédération en constatant l'exceptionnelle valeur de M. Troupel, la haute distinction avec laquelle il représente la Fédération et son dévouement ardent à la cause sacrée de ses camarades, les Anciens Combattants. Ces qualités se sont manifestées avec éclat au cours de ce Congrès. M. Troupel a dirigé avec une cordiale autorité ; il a su, en outre, exprimer les sentiments de ses camarades et faire valoir leurs revendications en des discours qui n'étaient pas seulement de beaux morceaux d'éloquence, mais qui portaient en eux avec une grande force la démonstration de la justice de ces revendications.

C'est une remarque que nous ne sommes pas seuls à avoir faite et qui confirme, d'ailleurs, l'opinion de ses camarades puisqu'ils lui ont si justement renouvelé leur confiance.

M. Troupel a ouvert l'Assemblée Générale du Congrès en affirmant que le but de la Fédération du Lot, comme celui de l'Union Fédérale, est de s'unir pour servir les victimes de la guerre. Il souhaita la bienvenue aux délégués des Fédérations sœurs, notamment à la Fédération des Combattants non pensionnés, aux représentants de l'Union Fédérale. Puis il ajoute :

« Mes chers amis, hier, dans les commissions, après des discussions ardentes et quelquefois passionnées, mais toujours courtoises, ont été délibérés et arrêtés les vœux qui résument l'ensemble de nos revendications matérielles et morales dans le cadre local comme dans l'ordre national et international. Vous retrouverez dans ces motions l'expression de l'ardente foi qui nous anime, tempérée par une sagesse que l'expérience nous a apprises et qui fait que nous savons mesurer nos exigences aux possibilités de l'heure présente. J'entends par là que nous affirmions fermement la reconnaissance de nos droits, si nous affirmons notre volonté de ne pas laisser toucher à notre charte et d'améliorer notre sort, nous ne méconnaissons pas nos devoirs et nous voulons apporter à l'œuvre commune, dans le cadre de solidarité générale, notre contingent d'efforts pour la stabilisation de l'ordre et de la paix. »

« MM. de Jouvenel et de Monzie — deux grandes voix de la tribune française — n'ont pas besoin, je suppose, de vous être longuement présentés. Pour définir en peu de mots leur position par rapport à nos groupements, qu'il nous suffise de vous dire que l'un et l'autre — l'amitié et la communauté de pensée qui les lient me fait un devoir de ne les point séparer — emploient leur activité à rechercher les solutions les plus rationnelles, à ce problème cher à notre cœur d'ancien soldat : l'organisation de la paix. »

« Vous êtes, messieurs, parmi les hommes qui se sont attachés à cette œuvre. Les anciens combattants de ce pays vous rendent justice et vous en savent gré. »

« Ils m'approuveront — et vous m'approuverez, j'en suis sûr — de placer cette manifestation sous le double signe de la concorde et de la paix. »

Après lui, M. le docteur Patoux parla au nom de l'Union Fédérale, développant avec une communicative conviction cette thèse que les associations d'anciens combattants représentent une doctrine d'amour s'opposant aux doctrines de haine. La simple et forte éloquence de M. Patoux produisit grande impression sur l'auditoire.

C'est ensuite au tour de M. Vialat qui parla au nom de la Confédération Nationale des Anciens Combattants dont il définit les tendances et expose l'œuvre. Son prochain Congrès se tiendra à Berlin où sera scellée l'union de toutes les victimes de la guerre contre le retour de l'abominable fléau.

L'auditoire entend ensuite M. de Jouvenel qui prononce le superbe discours dont nous avons donné le compte rendu dans notre dernier numéro.

Sous l'impression de cette ardente et généreuse parole l'assemblée se disperse et l'on se rend à la salle du Magasin des Tabacs où a lieu le banquet de clôture.

Le Banquet

Il réunit plus de 450 convives, autant que la salle en peut contenir. Quand elle fut comble, les organisateurs

furent bien obligés de refuser les postulants. Plus d'une centaine de retardataires ne put y assister. Malgré cette affluence, M. Pujol, le restaurateur auquel on avait confié la mission d'ordonner le repas s'acquitta à merveille de sa tâche. Les mets étaient excellents et le service sans défaut. Nos compliments à M. Pujol. Au champagne, M. Troupel, dans un très beau discours, remercia les invités et tous ceux qui donnent aux Mutilés leur appui et leur concours. Puis il dit la nécessité de faire l'union entre les Anciens Combattants sur une politique de justice et de paix. Liquider la guerre, réformer, reconstruire, accroître le rendement et surtout aller vite. Régler la question des dettes car ce n'est pas pour que la France traîne pendant un siècle un fardeau écrasant que 1.500.000 Français sont morts.

Certes, nos ruines sont relevées. Il y a eu un renouveau d'activité. Nos associés sont émerveillés et inquiets de notre relèvement. Mais ce n'est pas une raison pour qu'on nous menace de représailles économiques et qu'on nous fasse la guerre des droits après la guerre du droit.

En terminant, M. Troupel demanda à ses camarades d'être les propagandistes de l'esprit de tolérance, de libéralisme, de vérité et de dévouement au bien public.

Après lui, M. Bourthoumieux, au nom des Anciens Combattants non pensionnés fait un très bel exposé des buts de cette association ; M. Bonnet, du « Journal des Mutilés », parle au nom de la presse ; M. Vialat, au nom de la Confédération Nationale ; M. Patoux, au nom de l'Union Fédérale ; M. Castanet, Préfet du Lot, salue éloquemment les hôtes du département et propose la santé du Président de la République.

Discours de M. de Monzie

Le sénateur du Lot parle ensuite avec cette éloquence éclatante et séduisante qui a tant d'action sur son auditoire. Il remercia d'abord son ami, M. de Jouvenel, d'avoir accepté la présidence du Congrès. En l'amenant, j'estime avoir fait mon devoir de maire de Cahors. L'admirable discours de M. de Jouvenel a été comme un rappel de l'acte audacieux qu'il a fait en quittant la Société des Nations parce qu'elle était trop lente et trop hésitante à remplir sa mission. On a dit qu'il y avait là un acte d'ambition. Non. Mais d'impudence légitime, d'impudence déçue. Je remercie Jouvenel d'avoir parlé à Cahors comme il aurait voulu le faire à Genève.

Puis, M. de Monzie trace un tableau saisissant de l'après-guerre où on liquida d'abord les mauvaises humeurs et où les vainqueurs se disputaient à l'aveugle des profits hypothétiques et non réalisés.

Il montre qu'aujourd'hui, où l'union est enfin faite entre les anciens combattants, il faut se mettre à un programme constructif.

Est-on disposé aujourd'hui à vouloir les moyens de ce qu'on veut ? Si oui, il faut s'attacher à rebâtir une France sur un type nouveau. La réforme administrative doit être le signe des temps présents. Il n'est pas possible de construire un édifice neuf si on ne procède pas à des destructions préalables.

L'œuvre de justice intérieure doit aider l'œuvre de justice internationale. Les combattants ont montré aux hommes politiques le chemin de l'audace ; à ceux-ci de préparer la collaboration et l'union de peuple à peuple.

M. de Monzie, que l'auditoire acclame, remercia les congressistes d'avoir donné ce beau spectacle d'un rassemblement de pensées et de volontés.

Discours de M. de Jouvenel

Accueilli par une belle ovation, M. de Jouvenel remercia les congressistes de l'accueil qui lui est fait.

Il comprend et il partage l'impatience des hommes de la guerre qui veulent voir des réalisations. La guerre ne peut pas être une parenthèse après laquelle la vie doit reprendre suivant le rythme ancien. Non. Les vieux systèmes sont finis. C'est l'heure, comme le disait un jour de Monzie, de « commencer ».

L'enseignement de la guerre, on ne le tire pas tout de suite. Les combattants rentrant chez eux pensaient d'abord à se reposer. Laissez-nous semblaient-ils dire, laissez-nous souffrir, nous sommes si fatigués.

Maintenant, ils ont repris leurs forces et ils ont repris conscience des réalités. Ils veulent que le pays soit organisé suivant les nécessités de la vie moderne, d'où résulte l'obligation de cette réforme administrative dont parlait de Monzie ; ils veulent que la paix soit assurée par une organisation internationale, d'où l'obligation de faire accomplir par la Société

RÉUNION A SOUILLAC

Le Syndicat d'Electricité du Nord du Lot

Le Bureau du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Nord du Lot s'est réuni le 17 mai, à Souillac, sous la présidence du D^r Constant, maire et conseiller général de Payrac, en vue de déterminer la consistance de la deuxième tranche des travaux dont la commande avait à être passée à la Société Centrale de distribution d'énergie.

Pour cette détermination, le bureau, conformément aux dernières décisions prises par le Comité Syndical, s'est uniquement basé sur les versements réellement effectués par les diverses communes du Syndicat. En raison du résultat acquis à cet égard, une commande ferme a été passée pour les ouvrages suivants :

Ligne de Lamativie à Bretenoux et poste élévateur de Lamativie ;

Dérivation haute tension du bourg d'Estal et poste de transformation ;

Ligne haute tension de Frayssinhes, St-Paul-de-Vern, St-Vincent-du-Pendit, Bannes ;

Ligne haute tension dans la partie rurale de Vayrac ;

Ligne haute tension Vayrac, St-Michel-de-Bannières, Condat, Les Quatre-Routes, avec le réseau de distribution des Quatre-Routes ;

Ligne haute tension de Strenquels à Cazillac ;

Ligne haute tension de Creysse au bourg de Montvalent ;

Ligne haute tension de Pinsac au bourg de Lacave ;

Ligne haute tension et poste de transformation de Loupiac.

Le bureau a, d'autre part, examiné l'éventualité d'une commande supplémentaire à passer dès le début du mois de juin, en tenant compte des nouveaux versements qui pourront être effectués au 1^{er} juin. Les délégués vont donner, à cet égard, les indications nécessaires aux communes qui peuvent espérer figurer dans cette tranche supplémentaire.

Il y a, en effet, intérêt à profiter des prix de construction actuels. Il a été à nouveau indiqué, au cours de la réunion du bureau que, après le 1^{er} juin, les quote-parts des communes auront à être révisés suivant la date de la commande dans laquelle pourront figurer leurs réseaux.

Il serait désirable que, dans l'intérêt des communes et pour profiter des conditions actuelles, le supplément de la deuxième commande puisse porter sur des travaux aussi importants que possible.

Aux réservistes de la classe 1922

Le ministre de la Guerre vient de faire connaître aux généraux commandants de corps d'armée qu'en raison des élections cantonales aucun réserviste ne devra être appelé pour accomplir une période d'instruction du 26 juillet au 6 août 1928 inclusivement. En raison de ce cas de force majeure les réservistes obtiendront facilement un sursis d'un an ou un changement de période.

Rappelons-leur qu'ils doivent, dans les deux cas, adresser leurs demandes à leurs chefs de corps, par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Pour les Jeunes Français qui veulent aller en Angleterre

L'accord intervenu entre les autorités françaises et anglaises pour faciliter l'admission dans les deux pays des étudiants remplissant des emplois commerciaux et professionnels dans la mesure où ils possèdent une certaine connaissance de la langue et des coutumes commerciales et professionnelles des permis de séjour et d'emploi dans l'établissement de commerce, industriel, d'une durée d'un an, pouvant être exceptionnellement prolongés de six mois. Le nombre de ces permis ne dépassera pas 250 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1928. Il ne dépassera pas 500 annuellement. Après cette date, le nouveau régime établit la proportion admise respectivement en France et en Angleterre. Dans les professions suivantes, hôtels et restaurants : Anglais admis en France, 50 ; Français admis en Angleterre, 100.

Coffreurs : Anglais admis en France, 9 ; Français admis en Angleterre, 40.

Infirmeries : Anglais admis en France, 50 ; Français admis en Angleterre, 30. Les étudiants français admis aux emplois d'hôtels et restaurants dans le comité de Londres ne devront pas dépasser les deux tiers du nombre total pour l'ensemble de l'Angleterre.

Compatriotes

Notre compatriote, M. Louis Rouquié, de Cabrerets, inspecteur de police mobile à Montpellier, est nommé, sur sa demande, à Calais.

Enregistrement

Nos compatriotes, MM. Barthélémy et Ségué sont admis à subir les épreuves orales aux examens de l'enregistrement. Nos félicitations.

Voilà un résumé, un faible raccourci du programme que les Anciens Combattants se sont assignés. Ce faisant, dit l'éminent orateur, vous aurez magnifiquement complété votre œuvre, vous aurez remporté votre deuxième victoire et celle-ci n'aura pas coûté une goutte de sang.

Sur ces nobles paroles s'acheva la belle journée organisée par la Fédération départementale du Lot qui peut en être fière et à qui nous nous permettons d'adresser nos plus vives et cordiales félicitations.

CAHORS

On Propose

Pour Réduire les Frais de l'Assistance Médicale

Pourquoi ne fait-on pas fonctionner la Commission du Contrôle instituée par le Conseil Général ?

On commence à s'émouvoir sérieusement dans nos Assemblées — aussi bien départementale que communales — des dépenses toujours croissantes occasionnées par une pratique, certainement abusive, de l'Assistance Médicale gratuite. A la dernière séance du Conseil Municipal, cette préoccupation s'est fait jour. On sent qu'il y a des abus et des profits illégitimes. Comment les empêcher ?

Nous recevons à ce sujet les observations suivantes d'une personnalité du département très bien placée pour juger et apprécier. Les voici :

Le Conseil municipal de Cahors vient de s'émouvoir de l'augmentation des dépenses de l'Assistance médicale gratuite.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier le remède proposé pour faire cesser cet état de choses.

Toutefois, en élargissant le cadre de la discussion, il n'est pas un contribuable du Lot qui ne s'émue à son tour du coût de ce service, qui, par incidence, retombe lourdement sur sa feuille d'impôts.

Près d'un million à payer ! Notre département s'est dépeuplé, pas d'épidémie grave dans notre Quercy, augmentation de la richesse rurale, diminution du nombre des inscrits sur les listes d'assistance, grâce à la vigilance et au zèle de M. le contrôleur du service, et malgré cela, augmentation croissante annuelle de dépenses.

Sans vouloir incriminer le corps Médical ou Pharmaceutique, qui restent au-dessus de tout soupçon, un esprit impartial est tout de même en droit de se demander si un peu moins de visites et surtout de prescriptions pharmaceutiques, ne seraient pas le vrai remède à la situation.

Ce ne sont pas les frais d'hospitalisation qui seules chargent ce budget. Un maire du Haut-Quercy constatait l'an dernier qu'une tuberculose avait coûté, avec la dualité pharmacomédicale, plus de 600 fr. en moins d'un mois.

Ceux qui ont vécu le lendemain de l'application de la loi de 1893 se rappellent que le Conseil Général du Lot, prévoyant des abus, avait, dans son règlement d'administration publique, institué une commission composée de trois médecins, trois pharmaciens, désignés par leurs syndicats, trois conseillers généraux, qui se réunissaient 2 fois par an avant l'époque des mandats, pour examiner les mémoires produits et les observations formulées par les conseils municipaux.

Pourquoi et par qui cette Commission a-t-elle été supprimée ? Présidée par M. le Préfet, assisté du chef de la 2^e division, cette Commission opérait en silence, et prit quelques sanctions qui produisirent leur effet.

La ville de Cahors en sait quelque chose. Son rétablissement immédiat paraît s'imposer.

Quelques-uns de ses membres sont encore de ce monde. Avec la ferme autorité, le désintéressement, l'expérience en la matière que leur confèrent l'âge et trente ans d'exercice professionnel, ils rappelleraient à quelques-uns ce qui était dit récemment dans un grand Congrès :

« L'application de certaines lois sociales est fonction de la conscience professionnelle de ceux qui en ont la charge. »

Finances départementales, communes, Etat et surtout contribuables y trouveront leur compte.

CONFÉRENCE

M. l'Inspecteur d'Académie informe le personnel des Ecoles primaires supérieures et des Ecoles primaires qu'une conférence sera faite au Palais des Fêtes, à Cahors, le jeudi 31 mai 1928, à 14 h., par M. Sabatier, inspecteur primaire à Albi, sur l'« Art à l'Ecole ».

Tout le personnel est cordialement invité à cette conférence.

SERVICE DES EAUX

Le public est prévenu que pour permettre de réparer des canalisations, le service de l'eau potable sera interrompu dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 mai courant, de 9 heures du soir à 5 heures du matin.

Nos compatriotes

M. Cambon, professeur de seconde au Lycée Gambetta, vient d'être admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à dater du 1^{er} octobre 1928.

A cette époque, M. Cambon comptera 43 années de services, dont 22 passées au lycée de Cahors, où il a successivement occupé les chaires de troisième, et celle de deuxième, avec une section de première. Nous croyons savoir que M. Cambon a l'intention de demeurer à Cahors, où il s'est créé de nombreuses relations et de sincères sympathies.

Avec nos regrets de lui voir abandonner ses fonctions, nous lui exprimons nos vœux de le voir longtemps parmi nous jouir d'une retraite méritée.

POUR REMPLACER LE 9^e

Nous lisons dans les journaux la nouvelle suivante :

« A la date du 1^{er} novembre 1928, aura lieu le transfert de Strasbourg à Agen du 56^e bataillon indo-chinois, transformé au préalable en bataillon de tirailleurs. »

Puisque ce bataillon doit remplacer le 9^e d'infanterie dissous, il est probable que c'est ce bataillon qui fournira un contingent de troupes pour la garnison de Cahors.

Et dire que Cahors pouvait avoir le régiment de tirailleurs qui tient garnison à Montauban.

On ne s'explique pas encore comment et pourquoi on a refusé ce régiment !!!

L. B.

CONCERT DE L'ORPHEON

Mardi soir, l'Orphéon a donné un concert, et comme c'était à prévoir, la salle du Palais des Fêtes était archi comble.

Le public cadurcien ne boude pas quand il s'agit de se rendre à un concert de l'Orphéon. Il sait, à l'avance, qu'il sera bien servi, qu'il passera trois heures tout-à-fait agréables.

Les programmes donnés par l'Orphéon sont toujours bien composés et, disons-le, exécutés avec un art consommé.

Aussi bien, la soirée de mardi a obtenu un vif succès.

L'Orchestre symphonique s'est fait entendre dans la « Marche de Rakoczy », de Berlioz, le « menuet du Quatuor n° 5 », de Beethoven, « l'enlèvement au sérail », de Mozart.

L'Orchestre symphonique, dirigé par M. Barreau, a enlevé ces trois morceaux avec un brio qui a provoqué les applaudissements de tous les spectateurs.

« Rouets d'hier et d'aujourd'hui » et « Cantate au soldat inconnu » ont été chantés avec leur talent habituel par les Orphéonistes et le public a, une fois de plus, apprécié la belle voix de M. Baldy qui chanta les couplets de la cantate.

Une surprise était réservée : celle d'entendre un jeune orphéoniste qui, il y a 3 ans environ, avait obtenu un beau succès dans un concert. M. Fourastié nous a charmés littéralement dans deux romances exquises : « Chantez Grand-Mère » et « Les Violettes ».

M. Fourastié, revenant du régiment, sera, à l'avenir, un des bons artistes qui régaleront le public cadurcien. Il chante avec goût, avec art, et le public lui a manifesté sa satisfaction par de vigoureux bravos.

C'est la première fois que le public cadurcien avait le plaisir d'entendre Mlle Yvonne Crabol, qui, dans « Prière de la Tosca » et « La cinquantaine » a montré des qualités d'artiste de réelle valeur. Mlle Crabol, dont la voix est magnifique, a, par surcroît, un talent de diction remarquable.

Les bravos lui ont prouvé combien elle avait ravi le public. Il faut espérer que nous aurons le plaisir d'entendre dans de prochains concerts.

Et puis, il a bien fallu rire. Après avoir admiré les belles voix des artistes précités, le public devait être déridé. Les frères Robert et René Barreau ont fait les frais de la partie comique.

En vérité, les Cadurciens ont entendu et entendent avec un plaisir extrême ces deux excellents artistes. Mardi soir, ce fut une gaîté folle parmi les spectateurs. Montmartre était descendu sur la scène du Palais des Fêtes.

Les applaudissements furent si nourris, si prolongés, que c'est par six fois que René Barreau dut revenir sur la scène, et chaque fois avec le même succès.

Mais les rires s'apaisèrent, les athlètes de la « Quercynoise » du Lycée Gambetta, de la Société de Gymnastique parurent sur la scène.

Des mouvements d'ensemble, des pyramides, des exercices divers furent exécutés, sous la direction de M. Verdier, de façon parfaite.

Le spectacle se termina par la Comédie, en 1 acte, de Labiche, « Le Misanthrope et l'Auvergnat ».

Elle fut interprétée avec un réel talent par Mlle Amy, Mlle Legrand, MM. Ouvrier, Chapou et Laparra.

Ce n'est qu'à minuit et demi que la soirée de gala fut terminée, au milieu de la satisfaction générale, soirée superbe pour laquelle nous adressons nos bien sincères félicitations à l'Orphéon et à leur dévoué directeur M. Gustave Barreau.

Examen de Notaire

La Commission d'examen pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de notaire se réunira le 31 mai 1928 à 10 h. 30, au Palais de Justice de Cahors, salle des audiences, Tribunal de commerce, pour l'examen d'un candidat.

La séance est publique. — Le secrétaire, J. FABRE.

Accident du travail

M. Girma, ouvrier chez M. Couderc, travaillait dans un champ à Lahéraudie, lorsqu'il se frappa avec l'outil dont il se servait dans son travail.

Il s'est blessé assez sérieusement au pied gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Besse.

Trouvaille

Il a été trouvée une bicyclette par M. Rollés, demeurant rue Nationale.

LES FÊTES DE JUIN à Cahors

Contrairement à ce qui a été annoncé, la location pour la représentation d'*Edipe-Roi*, sera faite au Théâtre de Cahors par Mme Larrieu.

Cette belle manifestation d'art se présente sous les plus heureux auspices. On peut dire que cette représentation du chef-d'œuvre du Théâtre antique sera unique et qu'un public très nombreux, venu des grandes villes voisines tiendra à y assister.

D'ores et déjà, on fera bien de retenir ses places, car leur nombre est limité. Afin d'éviter l'encorement, les billets de troisième seront délivrés le soir de la représentation à l'entrée du parc.

Le corso fleuri et l'embrasement du Pont Valentin promettent d'être cette année particulièrement réussis. Les préparatifs de ces deux attractions sont activement poussés.

Souhaitons qu'après la longue période de mauvais temps que nous subissons, le soleil daigne favoriser de ses rayons les Grandes Fêtes de Juin, qui s'annoncent magnifiques.

COURSES DE TAUREAUX

Une bonne nouvelle !

Au dernier moment, les organisateurs de la course de taureaux auraient décidé d'installer leurs arènes sur la Place Thiers. Cette sensationnelle attraction, qui remue les foules, sera donc donnée dans un endroit central, à la grande satisfaction des Cadurciens.

D'ores et déjà, les billets sont en vente chez MM. Imbert et Rollés, marchands de journaux, moyennant la modique location de cinquante centimes.

Les Cadurciens, qui se sont rendus à Périgueux le 17 mai et qui ont assisté aux courses de taureaux, données par les mêmes impresarios ont été enthousiasmés par le spectacle offert.

Réunion de la Société d'Agriculture

La Société d'Agriculture du Lot tiendra une Assemblée générale le 1^{er} juin, à 14 heures, à la Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Ordre du jour : Les voyages d'études ; compte rendu ; L'adaptation des variétés de blés au pays ; La question du remembrement.

La présente note tient lieu d'invitation pour les sociétaires.

Les jeux dangereux

Les parents feraient bien de recommander à leurs enfants de ne pas se livrer à ce jeu qui consiste à lancer des pierres dans la rue.

Le jeu est dangereux, car une pierre lancée peut blesser un passant, et, naturellement, si un accident est provoqué, les parents seraient responsables.

Dans les écoles, les maîtres pourraient, également, adresser des observations à ce sujet aux élèves.

La production de l'essence de lavande

Depuis de nombreuses années, l'attention des agriculteurs a été attirée sur l'intérêt qu'il y a d'opérer la récolte des fleurs de lavande, variétés Delphinensis et Pyncoise, afin de les soumettre à la distillation pour l'extraction d'essence et d'eau concentrée de lavande. Des notes ont été publiées sur l'époque favorable de la cueillette pour obtenir le maximum de rendement.

Nous rappelons toutefois qu'à la Maison de l'Agriculture un alambic sera à la disposition des intéressés et ils recevront gracieusement toutes indications utiles pour la fabrication. Ils pourront ainsi transformer pour leur propre compte les produits de leur récolte avec le maximum d'avantages.

D'autre part, la Société départementale d'Agriculture, au cours d'une réunion, a reconnu que des producteurs éloignés de Cahors étaient dans l'impossibilité d'utiliser l'alambic mis à leur disposition. Ils devront donc effectuer la distillation à l'alambic de leur localité. Toutes la difficulté résidera pour eux dans la recherche des débouchés en raison de la faible quantité de produit dont ils disposent.

Aussi la Société d'Agriculture a chargé M. Séval de cette question des débouchés.

Les producteurs de lavande, membres de la Société d'Agriculture auront donc intérêt à s'adresser à M. Séval, en lui indiquant les quantités d'essence et d'eau dont ils disposent.

M. Séval s'efforcera de rechercher des débouchés et les intéressés recevront en temps utile toutes indications concernant les conditions auxquelles ils pourront écouler leurs produits.

Arrestation

Le nommé Louis Lafond, garçon boucher à Gramat, âgé de 16 ans a été écroué à la prison de Cahors sous l'inculpation de vol.

Lafond a pénétré chez Mme Grimal et a commis des vols s'élevant à une somme de 2.300 francs.

Il y a plusieurs mois que Mme Grimal s'était aperçue qu'un malfaiteur pénétrait chez elle, mais ce n'est que ces jours derniers, à la suite d'un vol de deux bons de la Défense Nationale de 1.000 fr., qu'elle porta plainte.

Une enquête fut ouverte par la gendarmerie, et Lafond fut soupçonné, interrogé et fit des aveux complets.

VOIRIE

La rue Jocelyn, située derrière l'église St-Urcisse et la rue Lastié méritent bien quelques réparations urgentes.

Elles sont d'une saleté repoussante, ce qui n'est pas engageant pour ceux qui y habitent.

Reconnaissons cependant que la rue Jocelyn est réputée... chez les pescoffs : sous ses pavés, elle recèle des vers de terre superbes qui font le bonheur des pêcheurs à la ligne.

Mais, la rue n'en est que plus démolie chaque jour. Il n'y a qu'à y passer pour s'en rendre compte.

Caisses d'épargne L'élection de 13 présidents ou membres de conseils d'administration de Caisses d'épargne appelés à faire partie, pour une période de 4 ans, de la Commission supérieure aura lieu le 2 juillet.

A ces élections, les caisses de Gourdon, Souillac, St-Cré, possédant un nombre de livrets inférieur à 4.000 ont droit à 1 voix ; les caisses de Cahors, Figeac, comptant de 4.000 à 7.999 livrets ont droit à 2 voix.

Mouvement des vins Voici le mouvement des vins dans le département du Lot au mois d'avril 1928 :

Quantités de vins enlevés des chais des récoltants : 3.540 hectolitres. Antérieurs à la campagne : 60.833 hectolitres.

Total : 64.373 hectolitres. Quantités de vins soumis au droit de circulation : 8.830 hectolitres.

Antérieurs à la campagne : 94.674 hectolitres. Total : 103.504 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 4.818 hectolitres.

Marché du travail La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 7 au 12 mai 1928 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 2 femmes. Interlocuteurs : 4 hommes, 2 femmes.

En extra : 11 hommes. Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme. Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

Le prix de l'essence Les prix de vente de l'essence pratiqués par le commerce de détail pendant le mois d'avril 1928, dans le Lot a été le suivant :

Quantité poids lourds : maximum, 231 fr. 98 l'hectolitre ; minimum, 229 fr. 33.

Qualité tourisme : maximum : 241 fr. 33 ; minimum : 237 fr. 78.

Chronique des Théâtres

Théâtre d'Art et d'Education On nous annonce que le Théâtre d'Art et d'Education, Direction Norville, va venir donner à Cahors au Théâtre Municipal une représentation classique, composée de Les Femmes savantes et le premier acte de Le Misanthrope, le jeudi 31 mai, en soirée.

Concert public des Amis de l'Harmonie Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi, à 9 heures, qu'aura lieu le concert public donné par les « Amis de l'Harmonie ».

1° Marche de nuit (all. de concert)..... Popy. 2° Ouverture fantastique..... Govaert. 3° Le jour et la nuit (fanl.)..... Lecoq.

a) Tannhäuser (chœur du Traité)..... R. Wagner b) Petite Pièce (fanl.)..... Schumann c) style populaire..... Bizet. 5° L'Arlésienne (farandole)..... Bizet.

Arrondissement de Cahors

Catus Foire. — Foire assez importante. Tous les marchés étaient bien pourvus ; le temps fut cependant défavorable ainsi l'après-midi et les transactions s'en ressentirent.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 210 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de labour, 4.500 à 5.800 fr. ; doubles, 3.500 à 4.100 fr. ; veaux aux jugs, 2.500 à 3.500 fr. ; bœufs d'Auvergne, 1.500 à 2.500 fr. la paire ; vaches laitières suitées, 2.000 à 2.400 fr. ; génisses, 1.500 à 2.000 fr. ; le tout la pièce.

Veaux de lait, 6,50 à 7 fr. le kilo. Moutons d'élevage, 120 à 170 fr. ; brebis de boucherie, 150 à 220 fr. ; agneaux et agnelles, 130 à 160 fr. ; agneaux, 5 fr. 50 le kilo ; chevreaux, 3 fr. le demi-kilo.

Porcels, 200 à 280 fr. pièce ; porcs de charcuterie, 300 fr. les 50 kilos. Marché à la volaille : Oufs, 5 fr. ; poules, 4 fr. 80, poultes, 5 fr. ; lapins, 3 fr. ; oisons, 12 à 15 fr. ; canetons, 5 à 6 fr. ; beurre d'Auvergne, 5 fr. 50 le demi-kilo ; fromages du pays, 6 fr. la douzaine.

ses ramures sur la place du village du Mas, cet ancêtre qui avait abrité sous son ombre tant de générations, vient d'être abattu au cours d'un violent orage.

L'ormeau du Mas dont on découvrait la haute cime à cinq lieues à la ronde était d'ailleurs la tradition un des Rosny plantés sous le règne de Henri IV.

Limogne Foire. — Notre foire de mai favorisée par le beau temps a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 5.400 à 6.000 fr. vaches, de 3.000 à 3.600 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 2.000 fr. ; veaux, 6 fr. 25 le kilo ; chevreaux, 6 fr. 50 le kilo ; agneaux, de 100 à 150 fr. ; brebis, de 140 à 160 fr. ; cochons pour la charcuterie, de 380 à 400 fr. les 50 kilos, poids mort ; porcels, de 170 à 220 fr. suivant grosseur.

Blé, de 110 à 115 fr. les 80 kilos ; avoine, de 60 à 63 fr. les 50 kilos ; maïs, de 85 à 90 fr. l'hectolitre ; fèves, de 110 à 115 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 25 à 30 fr. les 50 kilos.

Poulets, 5 fr. 25 ; poules 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. 50 ; dindons, 4 fr. 75 ; lapins domestiques, 3 fr. 10 tout le demi-kilo ; oisons de huit jours, de 30 à 35 fr. ; oisons de quinze jours, de 40 à 44 fr. la paire ; canetons, de 12 à 15 fr. la paire, suivant grosseur ; œufs, 5 fr. la douzaine ; fromages du pays, 3 fr. 50 la douzaine.

Jardins abondant, prix très élevés. Plantes d'oignons, 2 fr. le paquet ; plants de tomates, 2 fr. 50 la douzaine ; artichauts 2 fr. 50 les trois ; choux-fleurs, de 2 à 4 fr. ; suivant grosseur ; asperges, de 3 à 4 fr. la botte ; pommes de terre nouvelles 3 fr. 50 le kilo.

Etat-civil. — Naissances : Georges Fraysse, chemin de la Fontaine ; Jean Pélissier.

Décès : Antoine Artous, 73 ans, avenue Marie Boudon, 76 ans, au Mas-de-Livre.

Labenne Nos routes. — Au cours de la session, le Conseil général du Lot a été appelé à discuter des questions relatives à des réparations des routes départementales.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre commune, sur les instances de notre dévoué Conseiller général, M. Charles Guilhem, n'a pas été oubliée.

Des réparations seront exécutées sur la route de la gare à Labenne et un crédit de 2.000 fr. a été voté pour réparations aux abords de notre gare.

On sait combien ce passage laisse à désirer. Aussi nous tenons à manifester notre satisfaction de la solution obtenue par notre Conseil général.

Aujols Nérologie. — La mort n'épargne guère notre petite commune.

A peine venait-on de fermer la fosse contenant les restes de Mme Escout Félicie, Veuve Imbert, décédée après une courte maladie, que nous apprenions la mort de M. Miquel Louis décédé subitement dimanche matin, à l'âge de 64 ans.

Aux deux familles éplorées nous adressons nos sincères condoléances.

Naissance. — Nous apprenons la naissance de Robert, leur quatrième enfant, chez les époux Pradines.

Albas Probité. — Le jeune Gaston Bru, d'Albas, a trouvé une certaine somme qu'il s'est empressé de porter à la mairie. Nos félicitations à l'honnête enfant.

St-Vincent-Rive-d'Or Nérologie. — Au village de Cournou est décédée prématurément Mme Marie Vidal, née Alazard, à l'âge de 45 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à son époux et à toute la famille.

Saux Conseil Municipal. — Le conseil municipal de Saux s'est réuni, sous la présidence de M. Cagnès, maire.

Le conseil a approuvé le compte des fournitures pharmaceutiques pour l'assistance médicale gratuite pendant les années 1925-1926, en faisant observer cependant qu'à l'avenir, les comptes de MM. les pharmaciens devront être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil dans le plus bref délai.

Le conseil a maintenu purement et simplement la taxe vicinale des prestations.

Il a donné un avis favorable à une demande d'admission à l'assistance faite pour une femme en couches.

Téléphone. — M. l'inspecteur des P. T. T. s'est rendu à Saux en vue de l'établissement prochain d'une cabine téléphonique dans notre localité.

Le conseil municipal a déjà statué favorablement sur cette question et sera convoqué à nouveau pour prendre les dispositions définitives.

Prayssac Foire de mai. — Malgré les présents travaux de la saison, les divers foirails étaient bien approvisionnés. Voici les cours :

Bœufs : gros attelages, 5.500 à 6.000 fr. ; attelages moyens, 5.000 à 6.000 fr. ; vache de travail, 4.500 à 5.500 fr. ; bouvillons, 1.800 à 3.000 fr. ; le tout la paire ; bœufs gras, 380 à 400 fr. les 50 kilos ; vaches, 350 à 360 fr. les 50 kilos ; veaux de boucherie, 7 fr. le kilo ; moutons d'élevage, 110 à 140 fr. ; brebis, 180 à 200 fr. ; agneaux, 90 à 130 fr. le tout la pièce.

Obèques. — Lundi ont été célébrées, les obèques de M. Bousquet, receveur-buraliste.

Une foule considérable a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Soturao Nérologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Lacombe, propriétaire aux Nauges (Soturac).

Nous adressons à la famille nos vives sympathies.

Esclauzel Election de l'adjoint. — Le Conseil municipal a élu dimanche dernier, M. Sembel Jean, du hameau de Nègre-mont, adjoint au maire d'Esclauzel, en remplacement de M. Lacaze Frédéric élu maire.

Nous adressons à M. Sembel nos sincères félicitations tout en lui souhaitant de pouvoir faire construire la partie du chemin vicinal, située entre les lieux dits : « La Croix de Nègre-mont et la Grand'Combe », soit un parcours de 1.500 m. environ, classé depuis plus de 30 ans.

Arrondissement de Figeac

Bagnac La Foire. — Notre foire de mai, favorisée par le beau temps, a été très importante. Beaucoup d'animaux sur tous les champs de foire, beaucoup de transactions. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs d'attelage, 5.500 à 6.500 fr. ; bœufs de travail, moins gros, de 4.500 à 5.500 fr. ; taurillons, de 3.000 à 4.500 fr. ; vaches, de 1.200 à 3.000 fr. ; vaches, de 3.000 à 4.000 fr. ; veaux de boucherie, 6,95 à 7 fr. 25 le kilo ; porcs gras, de 280 à 300 fr. les 50 kilos ; porcels de deux mois, de 130 à 180 fr. la pièce, selon qualité ; porcels de trois à quatre mois, de 300 à 400 fr. la pièce ; moutons, de 120 à 180 fr. pièce, selon grosseur et qualité.

Au marché : Poules, 6 fr. ; poulets de grain, 9 fr. demi-kilo ; canards de quelques jours, 5 fr. pièce ; petits dindonneaux de quelques jours, 10 fr. la paire ; pigeons, de 12 à 14 fr. la paire ; lapins 3 à 3 fr. 50 le demi-kilo ; œufs 5 fr. 25 la douzaine ; pommes de 2 fr. 50 à 3 francs la douzaine ; beurre, 9 fr. le demi-kilo.

Espédaillac La foire. — Nous rappelons que notre grande foire aura lieu lundi prochain, 28 courant.

Nul doute qu'elle n'attire un grand nombre de marchands et de visiteurs auxquels le meilleur accueil est réservé.

Livernon Tentative de suicide. — M. Jean Vendriol, cultivateur, de Bélinac, commune de Livernon, vivait seul, sans parents et s'occupait lui-même des soins de son ménage.

Depuis environ trois semaines, il n'était pas, d'après ses voisins, dans son état normal ; il était sujet à des troubles mentaux et disait à tout venant qu'il se suiciderait.

En effet, Mme Singlard, sa voisine, qui l'avait invité à venir déjeuner, ne le voyant pas arriver, envoya son mari, M. Pierre Singlard, âgé de 70 ans, qui trouva Vendriol inanimé sur son lit, un revolver, dont il n'avait tiré qu'une balle, dans sa main droite.

M. le docteur G. Védruines, d'Assier, appelé aussitôt, constata que Vendriol vivait encore, qu'il avait très bien pu se tirer lui-même un coup de revolver et que la balle, entrée à la partie supérieure de la tempe droite, avait accoler, sous le cuir chevelu, un trajet de 4 centimètres pour ressortir et aller se loger dans le mur.

M. le docteur Védruines n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon Réunion des anciens combattants non pensionnés. — La Fédération du Lot donnera à Gourdon, le samedi 23 mai, à 20 h. 30, une deuxième réunion pour la formation définitive de la section de Gourdon.

Tous les anciens combattants sont priés d'y assister.

Vilain mois de mai. — Le mois de mai qu'on dit si beau et si agréable est, cette année, exécrable.

Nous ne sommes pas surpris que finalement, mais encore il fait froid comme en novembre.

C'est bien désagréable. A quand les beaux jours ?

Dans les P. T. T. — Le sympathique facteur-receveur des postes d'Anglès-Nozac près Gourdon, où il a laissé les meilleurs souvenirs et qu'il a quitté récemment pour le poste de St-Vincent-rive-d'Or près Luchez, vient d'être définitivement reçu comme Receveur des postes de 6° classe avec le numéro 42.

Nous lui adressons avec plaisir, nos plus chaleureuses félicitations en notre nom personnel et au nom de ses nombreux amis de la région.

Rechargement. — Actuellement, la route de Gourdon au Vigan est soumise au rechargement au moyen du rouleau à vapeur.

Nous en avertissons les conducteurs de chevaux jeunes ou ombrageux. Ce travail va durer quelque temps.

Gramat Concours de pouliches. — Favorisé par un temps splendide, le concours a eu son habituelle importance. Trois beaux lots de pouliches se présentèrent honorablement devant le jury, qui présidait avec une incontestable autorité le nouveau directeur des haras de Villeneuve-sur-Lot, M. de Malherbe, assisté de M. Salers, le si compétent capitaine acheteur du comté de remonte d'Agén.

Après un choix judicieux, quoique souvent difficile, les palmarès du concours s'établit comme suit :

Pouliches de trois ans. — 1er prix, M. Pechmalbec, à Sonac, 1.550 fr. ; 2e prix, M. Montet, à Issendolus, 1.450 fr. ; 3e prix, M. Ferlieu, au Bourg, 1.375 fr. ; 4e prix, M. Delsahut, à Thémènes, 1.250 fr. ; 5e prix, M. Lafaille, à Mayrinac-Lentour, 650 fr. ; 6e prix, M. Andral, à Durban, 500 fr. ; 7e prix, M. Laplace, à Lamareque, 400 fr. ; 8e prix, M. Vieillescazes, à Durban, 350 fr.

Pouliches de deux ans. — 1er prix, M. Lacarrière, à Thémènes, 200 fr. ; 2e prix, M. Gaultier, à Assier, 150 fr. ; 3e prix, M. Lacarrière, à Thémènes, 125 fr. ; 4e prix, M. Bouzou, à Thémènes, 125 fr. ; 5e prix, M. Rochy, au Bourg, 100 fr. ; 6e prix, M. Tournié, à Bio, 100 fr. ; 7e prix, M. Vernet, à Issendolus, 100 fr. ; 8e prix, M. Pradié, à Fons, 100 fr. ; 9e prix, M. Thamié, à Blana, 100 fr. ; 10e prix, M. Vernet, à Issendolus ; 11e prix, M. Calmon à Carriacat, 75 fr. ; 12e prix, M. Flaurac, à Rocamadour, 75 fr. ; 13e prix, M. Malaurie, au même lieu, 75 fr. ; 14e prix, M. Mestay, à Blana, 75 fr. ; 15e prix, M. Graulière, à Lunegarde, 75 fr.

Pouliches d'un an. — 1er prix, M. Bouzou, à Thémènes, 125 fr. ; 2e prix, M. Brunet, à Issendolus, 105 fr. ; 3e prix, M. Cayrol, au même lieu, 105 fr. ; 4e prix, M. Pechmalbec, à Sonac, 80 fr. ; 5e prix, M. Montet, à Issendolus, 80 fr. ; 6e prix, M. Lacarrière, à Thémènes, 80 fr. ; 7e prix, M. Lamothe, à Thémènes, 75 fr. ; 8e prix, M. Simonet à Mayrinac-Lentour, 75 fr. ; 9e prix, M. Lacarrière, à Thémènes, 75 fr. ; 10e prix, M. Vieillescazes, à Durban, 75 fr. ; 11e prix, M. Lacam, à Issendolus.

Souillac Union des commerçants et industriels. — Les membres du bureau de l'Union des commerçants et industriels de Souillac se sont réunis au secrétariat de la mairie. Etaient présents : MM. Laverne, Camil, Laroumanie, Bros, Maurel, Orchassal, Delvert, Marcou.

M. le trésorier donna lecture de la situation financière : l'avoire de l'Union s'élevait au 1er janvier 1928 à 1.866 francs ; les cotisations effectuées en mars ont produit 950 francs, ce qui porte l'avoire au 1er avril à 2.816 francs.

Le bureau prend la décision d'affecter une somme de 500 francs pour primer et améliorer la foire de la Saint-Clair et pour créer des foires de veaux. Des affiches donnant le programme ainsi que le montant des primes qui ont été distribués.

L'Union ayant souscrit à 500 indicateurs de l'Auto-Postale, une distribution gratuite de ces indicateurs sera faite par les soins du président aux membres de l'Union.

M. Laverne fait part d'une demande qu'il a reçue du président du Syndicat d'initiative, et, après examen de cette demande, une somme de 200 francs sera allouée à ce Syndicat afin de lui permettre d'édifier 2.000 affiches touristiques qui doivent être apposés dans toutes les gares du P.-O., les agences de voyage, ainsi que les paquebots.

Il fut décidé que les vœux au sujet des impôts qui intéressent le commerce et qui ont été formulés lors de l'assemblée générale seraient remis à M. André Bizac pour être transmis à M. le Président de la Chambre de Commerce. Ces impôts sont :

1. Un abattement à la base de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

2. Taxation à la production et à la fabrication en remplacement sur le chiffre d'affaires ;

3. Répartition plus équitable des centimes départementaux et communaux.

Conseil de révision. — Voici la liste des jeunes gens de la commune appelés devant le conseil de révision le 10 juin : Armand Boit, André Célié, Henri Peyronnel, Victor Barot, Roger Cassagnac, Théophile Grosier, Marcel Cassagnac, Paul Maillard, Auguste Abouy, Armand Coulib, Roger Lajugie, Raymond Verhes, Jean Dérial.

Meyronne Echos de la fête scolaire. — La soirée récréative, donnée dimanche dernier, à l'école des filles de Meyronne a obtenu un très grand succès dépassant les prévisions des plus optimistes. Nos jeunes gens, dont l'intelligente initiative et la bonne volonté méritent les plus grands éloges, avaient réussi ce véritable tour de force : construire une vaste salle de spectacle, bien abritée, avec une scène spacieuse, parfaitement agencée, dans une cour d'école !

Environ 400 spectateurs étaient venus de toutes les communes avoisinantes applaudir nos jeunes artistes, en dépit d'un temps maussade et frais. La place nous manque ici pour féliciter ceux-ci comme il conviendrait.

Disons simplement qu'ils ont été admirables en tous points. Leurs pièces, interprétées avec une aisance, une sûreté, une précision et un art réellement remarquables, leur chants, leurs monologues, ont émerveillé le public qui ne leur a pas ménagé ses applaudissements et ses acclamations.

La recette a été très bonne ; les spectateurs charmés se montrèrent généreux. Nous leur sommes profondément reconnaissants d'avoir bravé les intempéries pour assurer le succès de notre soirée qui fut vraiment éclatante.

Que nos excellents artistes reçoivent ici nos bien vifs remerciements et nos chaleureux compliments. Ce magnifique succès a été la juste récompense de leurs longs et patientes efforts.

Nous félicitons aussi nos dévoués maîtres : Mme Pouillange et M. Arnaudet, d'avoir su organiser si méthodiquement et si minutieusement, dans des conditions matérielles particulièrement difficiles, un spectacle réellement grand, dont la population de Meyronne gardera longtemps le souvenir. — F. P.

St-Sozy Accident. — Notre sympathique ami, M. Baptiste Laval, agent-manipulant, P. T. T., sur la section Paris-Brive, vient d'être victime d'un accident qui aurait pu lui être fatal.

Dans la nuit de lundi à mardi dernier il venait de livrer des sacs de correspondances en gare de Châteauroux et regagnait son wagon-postal, lorsqu'il avait glissé sur le marchepied et tomba sur le ballast, au moment même où un

Habillez vous à la Samaritaine Rue Georges-Clemenceau CAHORS Place Galdemar VÊTEMENTS TOUT FAITS HOMMES, DAMES, JEUNES GENS ET ENFANTS TOILETTES DE MARIÉES Chemiserie, Bonneterie, Vêtements de Travail Les Meilleurs Tissus La Meilleure Coupe Le Meilleur Marché

second train entrain en gare sur la voie montante. Par miracle M. Laval ne fut pas happé par le convoi et ne se fit qu'une douloureuse foulure au poignet gauche.

Cet accident entrainera une incapacité de travail d'une quinzaine de jours. Nous félicitons M. Laval, d'avoir échappé à une mort horrible et nous formons des vœux pour sa prompte guérison.

Marché aux petits pois Allasac (Corrèze), 21 mai. — Par suite de l'inclinaison de la température, apports assez restreints de petits pois à notre marché de dimanche. Les cours se sont établis entre 140 et 150 fr. les 50 kilos.

Marché aux vins Pézenas, 21 mai. — Vins rouges, de 8 degrés 5 à 10 degrés 5, de 160 à 200 fr. l'hectolitre sur pris chez le récoltant, tous frais en sus.

Vins blancs, pas d'affaires. Alcools. — Pas d'affaires.

RICQLÈS Produit hygiénique indispensable EXIGER L'ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS DÉPÊCHES Paris, 11 h. 30. L'Italia au Pôle Nord De Londres. — Un message envoyé par le général Nobile, par la T. S. F., annonce que le dirigeable « Italia » a survolé le Pôle Nord, mais qu'il n'a pas pu atterrir à cause d'une violente tempête de neige.

Une bombe au Parlement mexicain De Mexico. — Une bombe a explosé dans les lavabos du Parlement mexicain, mercredi soir, après que l'assemblée eut clos la session spéciale qu'elle tenait.

Après l'explosion de Hambourg De Berlin. — Les milieux compétents affirment qu'au sujet de l'explosion qui a eu lieu à Hambourg, il ne peut être question de violation du traité de Versailles et que tous les commentaires tendancieux de la presse étrangère sont sans fondement.

On ajoute que le Gouvernement publie incessamment un communiqué officiel répondant aux accusations portées contre le Reich.

AVIS DE DÉCÈS Madame Veuve LABORDE, née ROUGIÈRES ; Madame et Monsieur ARNAL, gendarme à Brassac-les-Mines (P.-de-D.) ; Les familles ROUGIÈRES, RIGOUËTE, SÉCALA, JOUCLAS, BRUGNES ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de Monsieur ROUGIÈRES Jean-Pierre leur père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin décédé le 22 mai 1928, à St-Cernin, à l'âge de 74 ans.

BELLE OCCASION UNE AUTOMOBILE TORPÉDO PEUGEOT cinq chevaux - quatre places - ETAT NEUF -

A VENDRE DEVANTURES DE MAGASIN dimensions normales S'adresser à la SAMARITAINE

Une belle situation est toujours assurée aux forts et à ces résistants. Pour réagir contre le surmenage, relever un état physique affaibli, ou pour lutter contre la maladie, buvez avant chaque repas, un verre de fortifiant, qui vous préparerez vous-même et instantanément. Vous le ferez en versant dans un litre de vin, rouge de préférence, un flacon de Quinotinine, reconstituant complet, cinq fois plus actif que les extraits conseillés auparavant et d'un prix réduit à 4 fr. 95, toutes pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

A Regourd A "LA CHAUMIÈRE" Dimanche et lundi de la Pentecôte GRAND BAL AVEC JAZZ

MINISTÈRE DE LA GUERRE SERVICE DU CHAUFFAGE Adjudication à l'Hôtel de Ville de TOULOUSE, le mardi 12 juin 1928, à 14 h. 30, de la fourniture des combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe de 17e C. A. jusqu'au 30 septembre 1928.

Le Cahier des Charges spéciales est déposé à la Sous-Intendance des subsistances, caserne Gausel à TOULOUSE et dans toutes des Sous-Intendances du corps d'armée.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

CHIENNE COCKER 12 mois de parents primés extra chasse GAUDRY, CAMY N'oubliez pas que LES FORCES ELECTRIQUES DU LOT, LE FORCE ET LUMIERE QUERCY, ou ouvert un magasin de vente à LUZECH où vous trouverez tous les appareils et moteurs électriques que vous pourriez désirer, les mieux sélectionnés et aux prix les plus avantageux : LAMPES CECO, MOTEURS, APPAREILS DE MENAGE, LUSTRE, T. S. F., etc...

LES GRANDS VINS DU ROUSSILLON MM. JULIA et ORIOL, propriétaires-viticulteurs à Perpignan, ont l'honneur d'informer la population Cadurcienne et régionale qu'ils ont créé tout récemment faubourg Cabessus à Cahors, un Entrepôt de Vins de qualité irréprochable. Vente par fûts d'origine authentique de 220 l. - 120 l. (et 60 l. au même prix qu'en barriques).

Vins à 8 degrés, la barrique 475 fr. — Vins à 9 degrés, 525 fr. — Vins à 10 degrés, 570 fr. — Vins à 11 degrés, 608 fr. droits non compris.

Degrés garantis sur facture. Livraison gratuite à domicile pour Cahors seulement. Dégustation. Adresser les commandes à M. GABIN, Bureau de Tabac Cabessus, Cahors qui fera livrer de suite.

LA PATISSERIE SALABERT 8, rue Foch Demande UN APPRENTI PATISSIER

ON DEMANDE Une personne TRÈS AU COURANT DU MÉNAGE 3 heures le matin S'adresser au Bureau du Journal

LA CONCORDE, Cie D'ASSURANCES contre les risques de toute nature DEMANDE TRÈS BONS VINS-AGENTS POUR LE LOT

Ecrire : 52, rue Emile-Zola à CAHORS A VENDRE Grands et beaux TABLEAUX DE SALON

Pour tous renseignements s'adresser au BUREAU DU JOURNAL

Passage difficile

Durant le passage difficile que traverse la femme entre quarante et cinquante ans, une cure de Pilules Pink de temps à autre, principalement aux changements de saison, aide très efficacement à surmonter les troubles de l'organisme et à rétablir l'équilibre physique. Les Pilules Pink possèdent, en effet, à un très haut degré, la vertu d'accroître et d'entretenir la valeur nutritive du sang. De même, elles tonifient vigoureusement le système nerveux, soutiennent l'appétit, activent les digestions, régularisent toutes les fonctions de l'organisme. D'une manière générale, les Pilules Pink rendent de précieux services à toutes les personnes ané-



Mme Angèle CAUBERT, souffrante, surmenée, affaiblie, épuisée, « Je suis très satisfaite des Pilules Pink — écrit Mme Angèle Caubert, demeurant au Vial de Frontin, par Canet de Salars (Aveyron). Mes maux de tête ont presque entièrement disparu. Je repose bien la nuit, j'ai très bon appétit et de bonnes digestions. »

Les Pilules Pink sont le remède, entre tous efficace contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques, épuisement nerveux. En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Ph^{ie} P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

Représentants pour Dordogne, Lot, Haute-Vienne, Vienne, Indre, demandés par importante fabrique confiseries. CASSE B. P., 50, Aix-Provence.

ETUDE

Maître G. FONTANGES
Docteur en droit

Avoué près le Tribunal Civil du département du Lot en résidence à Figeac (Successor de son père)

EXTRAIT

D'UN
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil du département du Lot le premier février mil neuf cent vingt-huit, enregistré et signifié.

Entre : Madame Blanche BONNEFOND, sans profession, épouse de Monsieur Charles-Robert BATTISTELLI, demeurant, ladite dame, 12, Boulevard Lakanal à Périgueux.

Et Monsieur Charles-Robert BATTISTELLI, Capitaine à l'Etat-major particulier de la Cavalerie, domicilié à Livernon (Lot).

Il appert que la demande principale en divorce formée par Monsieur Charles-Robert BATTISTELLI contre son épouse Madame Blanche BONNEFOND, a été rejetée, et que sur la demande reconventionnelle formée par celle-ci, le divorce a été prononcé entre les époux BATTISTELLI-BONNEFOND, aux torts et griefs du mari et au profit de la femme.

Pour extrait.
Figeac, le vingt-deux mai mil neuf cent vingt-huit.

G. FONTANGES,
avoué, signé.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON :
14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 230, du 1^{er} mai, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

Cruelle énigme. M. Paul Coquemard. — Une politique de logement. M. Georges Risler. — Les Etats-Unis d'aujourd'hui. M. Théodore. — Le Billet de l'Oncle Benjamin. — Carnet de quinzaine. G. G. Rose-Gouddin. — Variétés : Jeanne d'Arc ; ce que dirent d'elle les Anglais et les Allemands, Irénée Le Doré. — Le paradis soviétique (suite et fin), etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Education familiale, l'Economie ménagère et domestique, la Mode etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt. La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Education physique y sont également traitées.

Le Feuilleton *La Vallée Bleue*, est l'œuvre de l'excellent écrivain Jacques des Gachons.

Administration : 29, Rue de Tournon, Paris (VI^e).

Abonnements : 30 fr. par an.

Spécimen contre 0,60 en timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Si vous voulez aller
AUX GORGES DU TARN,
passez par ROCAMADOUR.

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites merveilleux relie en effet le Haut-Quercy à cette fantastique région par le beau pays du Rouergue.

Le voyage pourra se réaliser agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 17 juin au 17 septembre 1928 ; ce circuit permet notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de Millau, de la Grotte de l'Aven-Armand, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des jolis sites des vallées du Lot et du Célé.

Prix pour le parcours complet : 425 francs.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, directeur des « Autocars Rocamadour-Gorges du Tarn », à Gramat (Lot).

VENTE DE CARTES POSTALES Reproductions d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans vient de rééditer les deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.

Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette, de 10 sujets chacune :

1^{re} Série : Les Châteaux de la Loire.

2^e Série : Sites et Monuments Célèbres du Réseau d'Orléans.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 15 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII^e).

Imp. COUËSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX
DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

Horaires du Circuit de SOUILLAC

A PARTIR DU 1^{er} MARS 1928

LOCALITÉS	Horaires	
	Matin	Soir
SOUILLAC-GARE.....	6h. 10	16h. 50
SOUILLAC BUREAU DE POSTE	6 15	16 55
arrivé. / départ.	7 15	17 5
PONT-DE-LANZAC.....	7 20	17 10
LANZAC.....	7 25	17 15
PONT-DE-LANZAC.....	7 30	17 20
TERREGAYE.....	7 40	17 30
PINSAC.....	7 45	17 35
MAYRAGUET.....	7 55	17 45
BELCASTEL.....	8 10	17 50
LACAVE.....	8 15	18 5
BOUGAYROU.....	8 20	18 10
MEYRONNE.....	8 25	18 15
ST-SOZY.....	8 30	18 20
LE PIGEON.....	8 45	18 35
SOUILLAC BUREAU DE POSTE	9 10	18 50
arrivé. / départ.	9 15	18 55
SOUILLAC-GARE.....	9 10	19 5

TARIF DES COLIS POSTAUX

FRANCE CONTINENTALE

TAXES D'AFFRANCHISSEMENT

(droit de timbre compris)

En	jusqu'à 400 km. de 401 à 700 km. au delà de 700 km.	Taxes				
		3 kg.	5 kg.	10 kg.	15 kg.	20 kg.
A domicile, en plus.....		4.30	5.70	9	12.05	15.35
					13	16.30
					13.95	17
		1.45	1.45	1.45	2.15	2.35

TAXES ACCESSOIRES

(à ajouter au montant des taxes d'affranchissement indiquées ci-dessus)

Apport à la gare ou tarif des commissions	Taxes				
	1.45	1.45	1.45	2.15	2.35
	0.60	1	1.50	2.25	2.25

La taxe d'apport à la gare est perçue sur les expéditeurs des colis postaux à distribuer à domicile ou poste restante, chez les correspondants postaux, dans le secteur de la poste omnibus rurale.

Le tarif des commissions est appliqué :

1^o Aux colis postaux à expédier, originaires des communes comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale ;

2^o Aux colis postaux livrables en gare et retirés, transportés et livrés par la poste omnibus rurale aux destinataires, à la demande de ces derniers.

TARIF DES VOYAGEURS

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION														
	SOUILLAC BUREAU	PONT-DE-LANZAC	LANZAC	PONT-DE-LANZAC	TERREGAYE	PINSAC	MAYRAGUET	BELCASTEL	LACAVE	BOUGAYROU	MEYRONNE	SAINT-SOZY	LE PIGEON	SOUILLAC BUREAU	SOUILLAC GARE
SOUILLAC-GARE.....	1 50	1 50	1 50	1 50	2 10	2 40	3 30	3 00	4 50	5 10	4 20	3 90	2 40	11 50	11 40
SOUILLAC-BUREAU.....	1 50	1 50	1 50	1 50	2 10	2 40	2 70	3	3 90	4 50	3 90	3 60	2 10	10 50	11 10
PONT-DE-LANZAC.....			1 50		1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
LANZAC.....				1 50	1 50	1 50	2 40	2 70	3	3 90	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
PONT-DE-LANZAC.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
TERREGAYE.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
PINSAC.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
MAYRAGUET.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
BELCASTEL.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
LACAVE.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
BOUGAYROU.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
MEYRONNE.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
SAINT-SOZY.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
LE PIGEON.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10
SOUILLAC-BUREAU.....					1 50	1 50	2 40	2 70	3 60	4 20	4 50	4 20	2 70	10 50	11 10

TARIF des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilos.....	0 fr. 60
3 à 5 kilos.....	1 fr. »
5 à 10 kilos.....	1 fr. 50
10 à 25 kilos.....	2 fr. 25
25 à 50 kilos.....	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées..... 1 fr. ; en messagerie, suivant poids

Voitures d'enfants accompagnées. 1 fr. ;

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser VINGT fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
- réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;

6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires ;
En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Souillac pour effectuer :

- l'expédition et la distribution des correspondances ;
- l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
- le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 fr. et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
- le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
- les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
- l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- émission de mandats supérieurs à 500 fr. : 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- paiement de mandats supérieurs à 500 fr. : 0 fr. 20 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 30 par opération de plus de 10 fr.
- versements et remboursements à la C. N. E. : 0 fr. 10 par livret.
- Règlement et remplacement des livrets : 0 fr. 20 par livret.
- Expédition des télégrammes : 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Souillac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nommé désigné (boulangers, bouchers, épiciers, merciers, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

CHAPITRE VI

OH ! LE BON LIT, LE FAMEUX LIT !

En silence il descend l'escalier. Il rase un mur, tout courbé sous le poids de son précieux fardeau. Par l'ouverture de l'œil-de-bœuf, une bonne odeur de caramel s'exhale et s'épand dans la maison. La mère Tavana moule du café et le grincement de son moulin couvre à propos le bruit des pas, sur les marches, de l'homme traqué.

Ah ! voilà l'accordéon qui recommence...

Valse lente !

« Lorsque tout est fini, Quand se meûdure vôtre doux rêve... »

Vincent pose son fils à terre, debout, dans le corridor. Il ordonne des lèvres :

— Pas de bruit, toi !

Puis, lentement, il tourne la poignée d'une porte. Lentement... La porte s'écarter, l'entraîne. Vincent, qu'il pousse devant lui, n'est pas très rassuré et souffle, anxieux :

— Hou !... Est-il là, le loup-garou ?

— Chut ! fait Vincent, un doigt sur la bouche.

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 8

LE LOUP-GAROU

PAR
Alfred MACHARD

CHAPITRE III

LE LOUP-GAROU...

— Louisa !
— Quoi ?
— Rien.
Il se fait un long silence. Vincent s'est appuyé contre le chambranle de la porte.
Louisa étonnée réitère :
— Relevez donc la serviette, voyons !
Vincent ne répond pas à cette invite. Elle l'entend qui marmonne :
— D'un brave homme... oui... oui... d'un brave homme !
Mais voici qu'il l'interroge, d'une voix bizarrement changée :
— Et des fois que... que j'serais pas un brave homme... Quoi, j'ris ! C'est encore une supposition... J'ris, que j'vous dis !... Si qu'on vous apprendrait que je suis un criminel...
— Vincent !
— Dites ?...
— Quoi ?... quoi ?...
— Dites, Louisa ?... Si que j'serais

un criminel... Boubou, est-ce que vous le garderiez ?

Louisa, dans un cri de révolte :

— Y pensez-vous !... Jamais !... De la graine d'assassin !

Vincent a baissé la tête. Et sa voix assourdie, comme lointaine, approuve :

— Bien sûr... vous avez raison... vous avez raison...

La mariée, que trouble cette étrange conversation, s'éloigne.

— Je vais leur annoncer que vous arrivez !... Mais vrai ! Pourquoi me dites-vous des choses comme ça !... Ça fait peur !

— Histoire de rire, Louisa !

— Tâchez d'être plus drôle tout à l'heure ! On n'a pas idée d'inventer des histoires pareilles !

La mariée, soudain mélancolique, descend l'escalier. Vincent qui a fermé de nouveau, à clef, la porte de sa chambre, la rouvre précipitamment.

Il appelle :

— Louisa !

— Vincent ?

— Louisa... j'ai une idée... pour une entrée comique... avec Boubou... Vous verrez !... Envoyez-moi Boubou !

— Tout de suite ?

— Oui, tout de suite... Envoyez-moi Boubou !

Vincent découvre son visage. Il roule la serviette en boule et